

ÉLECTIONS CHAMBRES 2007

LE PROGRAMME

Confédération paysanne

À la fin du mois de janvier 2007,
tous les paysans et paysannes
sont appelés à élire pour six ans
leurs représentants
aux chambres d'agriculture.

Cet acte important engage notre avenir
pour deux raisons :

- Au niveau national, ces élections permettent de savoir à quel syndicat le monde paysan accorde sa confiance pour peser sur les orientations agricoles à venir. Un changement de cap est absolument nécessaire !
- Au niveau local, la chambre d'agriculture oriente et met en œuvre la politique agricole et rurale dans chaque département.

**Paysans,
paysannes,
reprenons
notre avenir
en main**

Le monde paysan vit une réalité difficile depuis trop longtemps : baisse des revenus, difficultés financières, accumulation de contraintes de normalisation et de procédures administratives, aggravation des disparités entre paysans générant pour beaucoup d'entre nous l'incertitude, l'inquiétude, voire le découragement. Serai-je encore paysan demain ?

Tout cela résulte du démantèlement de la politique agricole européenne (PAC) et du désengagement de l'État.

La loi d'orientation agricole, votée en janvier 2006, a pour objectif principal de favoriser une agriculture d'entreprise et la mise en œuvre de la réforme de la PAC.

La Confédération paysanne refuse ces choix. Elle appelle les paysannes et les paysans à reprendre collectivement leur avenir en main. Nous devons retrouver la passion de notre métier et faire face aux enjeux de ce début du XXI^e siècle.

DROIT AU REVENU

ET À DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES

Notre métier est d'utilité publique : de toutes les missions dévolues à l'agriculture – alimentation, énergie, textile, matériaux – il en est une que les paysans sont seuls à pouvoir remplir : nourrir les hommes. C'est la richesse de notre métier. Et pour cela, nous avons droit à un revenu décent.

Une autre politique agricole

L'agriculture n'est pas une activité comme les autres. Une politique agricole forte et volontariste doit garantir l'autonomie et la sécurité alimentaire de l'Europe, préserver les ressources naturelles et maintenir des territoires vivants. Elle doit aussi garantir des échanges internationaux équitables où toute la paysannerie doit être respectée.

Une telle politique agricole doit organiser :

- **des prix rémunérateurs.** Le projet de la Confédération paysanne est de permettre à tous les paysans de s'affranchir le plus possible des aides ;
- **la maîtrise et la répartition des productions entre les paysans** (comme c'est encore le cas en production laitière), pour éviter les excédents qui n'auraient pas de débouchés à l'exportation aux conditions de prix du marché intérieur ;
- **la préservation du milieu** en changeant nos modes de production et en protégeant les ressources ;
- **la transmission des fermes** parce que notre projet doit se poursuivre dans l'avenir avec des paysans nombreux ;
- **l'affirmation du droit à la souveraineté alimentaire** : c'est-à-dire pour des États ou des régions ayant des conditions de production agricole relativement homogènes, le droit de définir leurs politiques agricoles et alimentaires et de protéger leurs agricultures vis-à-vis des importations à bas prix. En contrepartie, c'est l'interdiction d'écouler des excédents à des prix de dumping dus à des subventions directes ou indirectes.

Ce droit, que nous revendiquons depuis dix ans avec les paysans du monde de Via Campesina, au côté de nombreuses ONG de développement, s'oppose à la libéralisation du commerce des produits agricoles inscrite dans les accords de l'OMC ;

- le soutien à une agriculture durable et paysanne, c'est-à-dire réellement multifonctionnelle, qui produit, rémunère, répartit, préserve, transmet.

Dès 2008, une nouvelle répartition des aides de la PAC

Des conditions indignes nous sont imposées par la PAC actuelle et par la pression des firmes agroalimentaires et de la grande distribution. La plupart d'entre nous sommes contraints de vendre nos produits largement au-dessous des coûts de production. C'est ainsi que notre revenu dépend de plus en plus des aides publiques, qui sont devenues, avec les droits à paiement unique (DPU), des aides au revenu.

Tant que la rémunération par nos produits est insuffisante, ces aides doivent être réparties selon des principes de justice et d'équité. Or la France, sous la pression de la FNSEA, a fait le choix inverse avec le maintien de la référence historique* sur toute la durée de la réforme, c'est-à-dire jusqu'en 2013. L'Union européenne doit imposer, dès à présent, une autre répartition des aides en faveur des paysans qui en ont le plus besoin. Nous ne devons pas être mis en concurrence entre nous.

Pour ce faire, trois axes à mettre en place dès 2008 :

- 1) instaurer une modulation progressive et un plafonnement par actif et par exploitation ;
- 2) tendre vers une répartition plus juste des aides par actif ;
- 3) transférer au moins 20 % du budget des aides directes (1^{er} pilier) vers le 2^e pilier (aides au développement rural, agri-environnemental, structurel, contractuel).

Les moyens de ce 2^e pilier en seraient plus que doublés et permettraient de renforcer les mesures en faveur de l'emploi paysan, en faveur des régions défavorisées ou à handicap naturel important.

Ils permettraient des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, ainsi que de la relocalisation des productions et de la commercialisation. ■

* Droits calculés en fonction des aides perçues pendant une période donnée.

DES PAYSANS NOMBREUX

DANS DES TERRITOIRES VIVANTS

La Confédération paysanne se bat pour maintenir et augmenter le nombre de paysans en France.

Cet enjeu est immédiat. Les chambres d'agriculture ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de politiques de développement local dynamiques et volontaristes, en partenariat avec les collectivités territoriales, les autres chambres consulaires et l'ensemble des partenaires économiques et sociaux.

Pas de départ sans installation

D'un côté, les établissements d'enseignement agricole forment un grand nombre de jeunes d'origine sociale très diverse, qui veulent devenir paysans. Tous savent que s'installer est autant un choix de vie qu'un projet professionnel. La plupart souhaitent maîtriser leur projet, plutôt qu'entrer dans des entreprises déjà importantes qui, trop souvent, ne recherchent un associé que pour justifier un agrandissement.

D'un autre côté, la génération de l'après-guerre arrive à la retraite. La transmission de ces nombreuses exploitations est un enjeu majeur, d'autant que les cédants ont, dans leur grande majorité, modernisé leur ferme au fil de leur carrière.

C'est pourquoi toute politique d'installation doit permettre la rencontre effective de ces deux générations. Nous devons résister à la logique d'agrandissement pour accueillir efficacement ces candidats. Ils sont l'avenir de notre métier et de nos territoires. Les aides à l'installation doivent être réorientées, notamment en faveur de projets qui peuvent démarrer plus modestement ou être portés par des pluri-actifs. C'est pourquoi il faut abaisser les seuils d'accès aux aides à l'installation.

Ces aides doivent être réorientées en faveur de l'ensemble des formes de diversification, moins exigeantes en capitaux et plus riches en valeur ajoutée, ainsi qu'en emplois. Enfin, l'accès aux financements doit être conditionné à un projet et non à la capacité de fournir des garanties.

Répartir et maîtriser le foncier agricole

La très forte inflation du prix des terres est un obstacle à l'installation et au maintien de paysans nombreux.

Agrandissements, urbanisation, disparition ou transformation des sièges d'exploitation en résidences secondaires s'y ajoutent. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) adoptés par les communes ne permettent au mieux qu'une protection temporaire des terres agricoles. Il est urgent de freiner la spéculation foncière, qui augmente artificiellement nos coûts de production et empêche les familles au revenu modeste, en particulier les jeunes ménages, de se loger décemment.

Protéger le foncier agricole et mieux le répartir entre les paysans exige :

- de renforcer le contrôle des structures pour orienter les terres qui se libèrent vers ceux qui en ont le plus besoin ;
- de consolider le statut du fermage et de supprimer le bail cessible, prévu par la loi d'orientation agricole : un bail qu'il faudrait acheter, au loyer plus élevé et plus précaire pour le fermier que le bail type ;
- des moyens d'intervention publique plus efficaces (préemption avec révision de prix) et des mesures de taxation à l'occasion du changement de destination.

Pour un statut égalitaire et une protection sociale complète et solidaire

Il faut étendre l'égal accès aux droits économiques et sociaux à tous les travailleurs de l'agriculture et élargir l'assiette des cotisations sociales (sur la valeur ajoutée, les produits financiers...).

La Confédération paysanne est hostile à une TVA sociale. Il faut renforcer notre protection sociale fondée sur la solidarité, plutôt que recourir aux assurances privées, qui ne sont souscrites que par ceux qui en ont les moyens. Les paysans « cotisants solidaires », qui sont près de 100 000, doivent être reconnus pour accéder aux droits économiques, sociaux et professionnels aux mêmes conditions que les autres paysans. L'égalité complète doit être acquise pour les conjoints d'exploitants. Un couple seul doit pouvoir se mettre en Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec).

Grâce aux mobilisations de la Confédération paysanne, les retraites ont été revalorisées. Mais le seuil minimal de 75 % du Smic promis par l'État est loin d'être atteint, alors que la loi d'orientation sur les retraites prévoit 85 % du Smic pour les salariés en 2008.

Nous demandons l'extension de cette mesure aux retraités agricoles.

Des maladies dues à nos conditions de travail et à l'utilisation de produits dangereux (phytosanitaires...) ne sont pas reconnues comme maladies professionnelles par l'État et la Mutualité sociale agricole (MSA). Cela concerne également les salariés agricoles, qui sont souvent les plus exposés et qui subissent la précarisation de l'emploi, en particulier les travailleurs saisonniers, migrants ou non.

Couvrir les risques grâce à la solidarité

Les impacts économiques des crises sanitaires et des accidents climatiques majeurs (non assurables) doivent être couverts par les solidarités nationale et professionnelle, grâce à la création d'un fonds public d'indemnisation sanitaire. Il viendrait en aide aux paysans touchés par les mesures de police sanitaire prises en cas d'alerte (maladies dangereuses pour la santé humaine ou préjudiciables aux échanges avec les pays tiers).

Le Fonds national de garanties de calamités agricoles doit être rétabli et modernisé, avec des missions élargies pour un accès à tous les paysans. Ce fonds vient d'être démantelé par la loi d'orientation agricole, avec la complicité de la FNSEA, pour être remplacé par des assurances-récolte facultatives. Dans les conditions actuelles et prévisibles du risque « sécheresse », c'est le grand Sud de la France et les régions d'élevage qui, se sachant les plus menacés, supporteront la plus grande part du coût de ces assurances.

Relocaliser la production, la transformation et la commercialisation

L'espace rural redevient, certes de manière inégale, attractif aux urbains pour y habiter, pour s'y détendre et même pour y travailler. Ces aspirations sont un atout pour les territoires ruraux, qui doivent s'organiser pour les accueillir dans les meilleures conditions pour tous.

RÉPONDRE AUX ENJEUX

DU XXI^e SIÈCLE

Mais la spécialisation des territoires agricoles, avec déprises ici et concentrations là, n'est plus adaptée à ces nouvelles demandes, qui vont exploser avec l'inévitable augmentation du coût des transports.

Il est indispensable d'encourager dans toutes nos régions la relocalisation et la diversification des productions agricoles pour répondre aux besoins des marchés locaux et régionaux.

Il faut également relocaliser la transformation de nos produits : ateliers à la ferme, ateliers collectifs, mais aussi entreprises artisanales privées ou coopératives, aux dimensions adaptées aux besoins et aux capacités de production.

Enfin, il faut inciter les consommateurs à choisir les produits locaux.

Ces relocalisations permettront de fixer la valeur ajoutée sur nos territoires et, sur la base d'échanges équitables, de la partager en emplois paysans, artisanaux et salariés. Nous demandons, entre autres, que les crédits dévolus aux entreprises dans le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) soient utilisés en ce sens et non pas au bénéfice des industries agroalimentaires promptes à délocaliser ou à « restructurer ».

Par ailleurs, les crises sanitaires récentes montrent que les normes d'hygiène et leur gestion par l'État sont un enjeu essentiel pour sécuriser les consommateurs et pour protéger l'agriculture française vis-à-vis des pays qui n'ont pas la même exigence que nous. Il faut que ces normes et ces règles sanitaires soient adaptées à la diversité des pratiques agricoles et non pas motivées par des conceptions hygiénistes. La mise aux normes, et les répartitions des soutiens qui l'accompagnent, ne doit pas être source d'exclusion.

Ces dynamiques renforcent la nécessité d'une puissance publique qui assure le maintien et la qualité de tous les services publics et leur égal accès sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des services collectifs (éducation, santé, culture, transports collectifs, poste, etc.) ou qu'il s'agisse des équipements indispensables (électricité, adduction d'eau, téléphone, nouvelles technologies de communication, ...).

C'est pourquoi la Confédération paysanne est plus que jamais hostile à leur privatisation. ■

L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AU DÉCLIN DES ÉNERGIES FOSSILES

Le réchauffement climatique et le déclin des ressources fossiles vont avoir des conséquences importantes sur l'agriculture, alors qu'il faudra nourrir, avant 2050, près de 50 % de population en plus, avec une surface agricole non extensible.

Concurrence dans l'usage des sols

La demande énergétique est insatiable avec la mondialisation des échanges. En tout état de cause, la planète agricole et forestière ne pourra jamais pallier l'épuisement des ressources fossiles. Dans cette concurrence qui s'amorce entre alimentation et énergie, la Confédération paysanne affirme que nourrir les populations est une priorité vitale et absolue. Ces choix sont primordiaux. Ils sont politiques. De tels arbitrages ne peuvent être abandonnés à la seule loi du marché.

Économiser et privilégier les filières courtes

Une fois les besoins alimentaires satisfaits, les surfaces agricoles peuvent être consacrées à d'autres demandes, dont la demande énergétique. Pour certains, la crise du pétrole est à la fois une augmentation de charges que l'État doit compenser et l'opportunité du nouveau marché des agrocarburants, qu'il faut également subventionner. Ces filières industrielles, même contrôlées par des « capitaux agricoles », subiront la domination des grands groupes pétroliers, ainsi que la concurrence des pays sud-américains ou asiatiques qui produiront toujours moins cher. C'est une vision de court terme, dangereuse pour les paysans et pour l'ensemble de la société.

Il est avant tout primordial de réduire notre consommation d'énergie et plus sage d'encourager des filières courtes de production d'agrocarburants, dans lesquelles les paysans peuvent réellement maîtriser la valeur ajoutée.

Le réchauffement climatique aggrave l'incertitude sur l'importance et la répartition de la pluviométrie. Des principes clairs pour la gestion de l'eau doivent être rapidement énoncés pour répondre aux priorités de son

usage : d'abord la sauvegarde de la ressource et des milieux naturels, puis les usages domestiques en eau potable, ensuite les usages agricoles et industriels. Pour l'ensemble de ces usages, tous les gaspillages doivent être évités. L'irrigation est utile en cas de manque d'eau conjoncturel pour des plantes adaptées au sol et au climat.

Il est de plus en plus évident que notre société doit réduire ses consommations, économiser, désintensifier. Le modèle productiviste est une impasse majeure et un véritable danger pour l'avenir. Ceux qui en font la promotion sont dans la négation de l'intérêt collectif.

L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR DAVANTAGE D'AUTONOMIE

Ces enjeux considérables confortent la Confédération paysanne dans sa volonté de promouvoir une agriculture paysanne, durable et solidaire qui réponde aux enjeux de société.

Nous devons impérativement renforcer notre autonomie. C'est aussi le meilleur moyen de réduire nos charges. Réduire l'extrême dépendance protéinique de l'Europe (plus de 75 %) doit être une priorité collective ! Le refus des OGM, du monopole des variétés hybrides et des remises en cause des semences fermières est emblématique du combat pour l'autonomie paysanne mené depuis dix ans par la Confédération paysanne, et qui contrarie efficacement les firmes semencières et agrochimiques. Il faut protéger de toute contamination génétique les productions traditionnelles, notamment celles sous signe de qualité (AOC, labels, bio...) et valoriser l'ensemble des savoir-faire paysans, gages d'une alimentation de qualité pour les consommateurs et de respect de la biodiversité. Utiliser et échanger librement leurs semences est un droit ancestral et intangible des paysans, que nous défendons en refusant tout brevet sur le vivant. De même nous devons limiter l'usage des phytosanitaires dont l'impact sur la santé, en premier lieu pour ceux qui les utilisent, est largement sous-estimé.

Renforcer l'autonomie paysanne, c'est également conquérir des droits individuels et collectifs pour obtenir un partage équitable de la valeur ajoutée, dans le cadre des contrats de production ou d'intégration. ■

DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

AU SERVICE DE TOUS

Organismes semi-publics financés et gérés par l'ensemble des professions agricoles, leurs domaines d'intervention sont très vastes : conseil aux paysans sur leurs pratiques agricoles, politique foncière, protection de l'environnement, urbanisation et infrastructures, développement économique... Mais la confusion des rôles (syndicalisme FNSEA et gestion des chambres d'agriculture) et l'utilisation partisane des moyens humains, voire financiers, des outils de communication, enlèvent aujourd'hui toute crédibilité à de nombreuses chambres d'agriculture. Les chambres d'agriculture représentent les intérêts agricoles dans la gestion de l'espace rural. Elles doivent être un lieu de débat démocratique et de propositions qui soient le reflet de la diversité des pratiques et des projets, de la diversité des agricultures de nos départements.

Des chambres au service de tous pour :

- utiliser les moyens humains et financiers pour modifier les pratiques agricoles ;

- mettre en place un Projet agricole départemental (PAD) qui s'appuie sur le projet de la Confédération paysanne ;
- favoriser le développement de productions à débouchés locaux ;
- soutenir les projets de transformation (fermière, groupes de producteurs, artisans) et de commercialisation locale ou régionale ;
- agir sur le foncier avec la participation à la révision des PLU et à la préparation des schémas de cohérence territoriale. Inciter les collectivités locales à s'emparer de ce problème ;
- installer autant de nouveaux paysans qu'il y a de départs ;
- favoriser la formation continue des paysans et des paysannes ;
- soutenir les paysans en situation fragile ;
- encourager les groupements d'employeurs, l'usage de matériel en commun pour améliorer les conditions de vie et de travail des paysans ;
- intervenir dans la gestion de l'eau pour un usage équitable entre besoins domestiques, industriels et agricoles...

Pour y parvenir, la Confédération paysanne affirme sa volonté pour de travailler en partenariat avec tous les acteurs du développement rural :

- chambres consulaires (chambres de commerce et de l'industrie, chambres des métiers) ;
- collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux, communes, communautés de communes, pays) ;
- associations :
Association de développement agricole et rural (Adear), Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture (Civam), Associations pour la formation à la gestion (Afog), Groupements des agriculteurs biologiques (GAB)...
- administration :
préfectures, Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), Directions des services vétérinaires (DSV), Directions départementales de l'équipement (DDE), Inspection du travail...
- syndicats de salariés agricoles, administrateurs de la propriété forestière ;
- MSA, Agridiff (agriculteurs en difficulté)...
- centres de formation.

La Confédération paysanne entend utiliser tous les leviers :
Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA), Sociétés d'aménagement foncier et établissement rural (Safer), Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage)...

Pour améliorer la gestion de l'espace rural, pour contribuer à mettre en œuvre notre projet syndical, pour épauler les paysans, individuellement et collectivement, vers d'autres pratiques agricoles, et une solidarité retrouvée.

**Paysans,
paysannes,
reprenons
notre avenir
en main**

PLUTÔT 800 000 PAYSANS

QUE 150 000 AGRIMANAGERS

Deux projets radicalement opposés s'expriment à l'occasion des élections de janvier 2007.

D'un côté, il y a ceux qui veulent une agriculture entrepreneuriale qui ne laissera place, au mieux, qu'à 150 000 « agrimanagers ».

Ceux dont la stratégie est de s'agrandir au détriment de leurs voisins.

Ceux qui veulent persister dans des pratiques productivistes sans se soucier de la biodiversité, de la ressource en eau, de la qualité des produits, voire de la santé des consommateurs et des paysans.

Ceux qui veulent formater le paysage à la dimension de leurs entreprises et en exclure l'accès aux autres.

Ceux qui veulent toujours moins d'État, parce que c'est de la tracasserie administrative et qu'il faudrait laisser faire les plus forts et les plus entreprenants..., mais qui demandent le soutien public dès que ça va mal !

De l'autre, notre projet, totalement opposé à ces pratiques et à cette vision du monde.

Nous défendons des valeurs de solidarité, de lien social et de répartition.

Nous voulons une agriculture pour plus de 800 000 paysans.

Nous revendiquons une politique agricole qui régule les marchés, qui répartisse les moyens de production et qui protège les plus faibles au nom de la solidarité nationale.

Nous voulons, et nous y contribuons concrètement, mettre en place une agriculture durable, solidaire, qui favorise l'installation et la transmission, qui assure une production de qualité et qui préserve les ressources naturelles :
une agriculture paysanne !



Confédération paysanne